

APPEL A L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE L'ASSOCIATION ACTS

Le président de l'Association Culturelle Technologique et Scientifique ACTS, Abderrazek ELKHALDI a le plaisir de convoquer tous les adhérents de l'association à l'assemblée générale électorale pour le mandat 2022-2025, qui se tiendra le **vendredi 16 septembre 2022 à 10h00 à l'amphithéâtre Radhouane FILALI** à la FSEG de Sousse, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral relatif à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Lecture et approbation du rapport financier relatif à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Nomination du comité des élections (03 membres)
- Election des membres du nouveau bureau exécutif de l'association

Il y a lieu de signaler que le délai du dépôt des candidatures est fixé au 1^{er} septembre 2022 soit 15 jours avant la date de l'assemblée générale électorale.

Cet avis tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents de l'ACTS et en règle afin de participer à cette assemblée générale électorale.

Le président Abderrazek ELKHALDI

Dispositions relatives aux élections :

Conformément au statut de l'Association Culturelle Technologique et Scientifique ACTS, le renouvellement du bureau exécutif de l'association se fait chaque trois ans à compter de la date de parution au JORT soir le 19 juillet 2019.

En vertu de l'article 12 dudit statut, le bureau actuel poursuit son travail jusqu'à l'élection du nouveau bureau et sa parution au JORT.

Conformément à l'article 6 du statut, le candidat au bureau exécutif doit être un enseignant au grade d'assistant au minimum et doit avoir au moins trois ans d'ancienneté d'adhésion à l'association. De même, n'auront droit au vote que les adhérents ayant réglés les frais d'adhésion avant la tenue de l'assemblée générale électorale soit le **vendredi 16 septembre 2022**

Calendrier des élections :

Du 07 août au 1^{er} septembre 2022 : Présentation des candidatures : les personnes désirant être membres du bureau exécutif doivent présenter une liste comportant au minimum 04 membres (un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier) et au maximum 11 membres.

Le 16 septembre : après nomination du comité des élections, celui-ci statuera sur l'éligibilité des listes des candidatures et lancera le processus des élections et statuera sur les résultats définitifs et l'annonce de la composition du nouveau bureau.

En raison de la présence du président à l'étranger et vue la non-disponibilité du vice-président, Monsieur Sofiene AYADI, le jour de l'assemblée, et après accord entre le président et le vice-président, Le Doyen de la Faculté, Monsieur Anis Bouabid présidera la séance de l'assemblée générale avec la présence en ligne du président du bureau.

Le Président de l'association ACTS

D. Abderrazek ELKHALDI